



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

Promulgation du règlement numéro 381


Veillez prendre note que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 13 novembre 2017 le règlement numéro 381 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 373 afin de créer la zone T-1 à même les zones EAF-2, EAF-6, EA/A-5 et EA/A-7 sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Que ledit règlement a obtenu toutes les approbations nécessaires selon la Loi;

Qu'une copie dudit règlement est déposé au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées par ledit règlement peuvent en prendre connaissance au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau;

Que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 10^e jour de **janvier** deux mille dix-huit.


Gratiem Ouellet, secrétaire-trésorier